

Tribunal de Grande Instance de Toulouse
Greffe du Juge de l'Exécution statuant en matière de saisie immobilière

2 allées Jules Guesde 31068 TOULOUSE CEDEX

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Toulouse le 26 janvier 2009

Monsieur,

Faisant réponse à votre courrier je suis dans l'impossibilité de vous répondre, ne sachant pas ce que vous entendez par frais "ordinaires" et "frais extraordinaires".

Qu'entendez vous par ailleurs des "montant détaillé de ces frais "facture".

En ce que concerne l'état de frais de la procédure de saisie immobilière, il convient de vous adresser à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, puisque ces derniers sont consignés par l'adjudicataire en CARPA.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

